

Compte-rendu de réunion de conseil municipal de Courmangoux du 30 juillet 2020

Dates de convocation et affichage : 24/07/2020 - Nombre de conseillers en exercice : 15

Ont été convoqués :

Mireille MORNAY - Sébastien CHORRIER-COLLET - Thierry DUFOUR - Thierry PARMENTIER – Rachel GUYON
Sylviane MARCHAND - Sùnniva BOURSIER – Cécile CHOSSAT - Stéphanie DEPLANCHE – Laurent DONGUY
Christophe KLINGER – Françoise LUZY – Sébastien RIONDY – Denis VOGRIG – Alain VARVAT.

Sont absents : AUCUN

Désignation du secrétaire de séance : Alain VARVAT est désigné comme secrétaire de séance

Préambule : Demande de rajout d'un point à l'ordre du jour concernant la fin des tarifs réglementés d'électricité.

1. Approbation du compte-rendu de conseil municipal du 10 juillet 2020

Adoption à l'unanimité

2. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1er janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1er janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 et ce conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1er janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et leur CCAS et à tout établissement public du département de l'Ain. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux soumis ou pas à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Une fois le choix fait par le conseil municipal de participer ou non au groupement de commande, le conseil aura dans un deuxième temps, à choisir son énergie :

- L'offre de base : le mix énergétique standard du fournisseur.
- L'offre 100% énergie renouvelable : 100% de l'électricité renouvelable fournie est achetée de gré à gré à un producteur, ou produite en propre. Le surcoût annuel est plus élevé, l'argent de la facture finance directement la transition énergétique. Sur ce marché, certains membres font le choix de flécher un bâtiment exemplaire (neuf ou rénové), des bâtiments type crèche...

L'offre 100% énergie renouvelable + HVE : À des fins environnementales et de transparence, les garanties d'origine attestent de la traçabilité de l'origine de l'électricité. Chaque kWh consommé par un client ayant souscrit à un contrat d'énergie verte doit obligatoirement générer la production d'un kWh d'énergie verte. Pour ce faire, les fournisseurs d'énergie s'engagent par contrat à travers des garanties d'origine. Les garanties d'origine sont des certificats électroniques. Ils sont émis au moment de la production de chaque MWh (mégawattheure) d'électricité dans le cadre d'une production d'énergies renouvelables. Les garanties d'origine contiennent un certain nombre d'informations afin d'assurer la complète transparence de la traçabilité de l'énergie verte. On y trouve ainsi le type d'énergie et les dates de début et de fin de la production, tout comme le pays d'émission. Si le choix est 100% d'énergie renouvelable, ce sera pour la durée du marché (ou jusqu'à la sortie du site de votre périmètre).

Compte-rendu de réunion de conseil municipal de Courmangoux du 30 juillet 2020

Le groupement de commande peut nous faire bénéficier de 6 à 8% d'économie, mais en contrepartie il y a 5€ par points de livraison et par an (7 à Courmangoux : mairie – salle des fêtes – WC plan d'eau – salle Piquet – WC Capette Pressoir Roissiat – jeux de boules Roissiat – Eglise).

1/ Energie classique :

L'achat de la fourniture et des Garanties d'Origines sont décorrélées. La fourniture et les Garanties d'Origines sont achetées séparément par le fournisseur directement sur les marchés.

La traçabilité ainsi que la provenance sont donc aléatoires, il n'y a pas de contrat de gré à gré avec un producteur d'énergies renouvelables.

Surcoût : entre 1.2 et 1.4€/MWh.

Le calcul du surcoût se base sur la consommation. Pour connaître le surcoût, il faut donc faire la somme des consommations et multiplier par 1.2€ et 1.4€. Vous aurez ainsi une fourchette basse et haute.

2/ Energie verte « Haute Valeur Environnementale » (HVE), aussi appelés Garanties d'Origines Premium, modèles d'Enercoop :

L'achat de la fourniture et des Garanties d'Origines ne sont pas dissociées et sont achetées auprès d'un producteur d'énergies renouvelables via un contrat de gré à gré ou produite en propre.

La traçabilité est assurée et le système est vertueux. C'est le modèle d'Enercoop par exemple qui sera candidat sur le ce lot HVE.

Le surcoût est estimé entre 10 et 15% de plus, et il se base sur le montant de la facture globale en TTC.

Pour notre cas : Montant total annuel : 3 600€ TTC.

10% de 3 600€ : 360€

15% de 3 600€ : 541€

La fourchette du surcoût est donc comprise entre 360 à 541€ par an.

3/ Informations et prise de décision :

Un prix indicatif garanties d'origines classiques et HVE sera connu lors de la réception de l'accord cadre à partir du 4 septembre.

Les 2 surcoûts vous seront transmis et vous pourrez alors prendre une décision au moment du lancement du marché subséquent fin septembre.

Remarques : certains conseillers font d'ores et déjà la demande du choix de l'énergie verte.

Adoption à l'unanimité

3. Adhésion au Service de Conseil en énergie partagée (CEP) proposé par la Communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la mairie, et dans une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine communal, il est proposé de nous engager dans le cadre du Plan climat et « Territoire à énergie positive » de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse. Ce plan a été validé le 11 décembre 2017 pour l'accompagnement des communes volontaires sur 3 ans pour le service initié par l'ADEME.

La commune entre pour la première fois dans ce dispositif. De ce fait, la participation communale s'élève à 0,20€/hab/an (soit l'INSEE au 1er janvier de l'année : 516 habitants x 0.20€ = 103,20€).

Un « élu référent » de la commune et un « agent référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs du conseiller CEP, pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une charte CEP définit les modalités de fonctionnement.

Adoption à l'unanimité

4. Délibération pour les demandes de subventions des travaux de réhabilitation de la mairie

Afin de mieux maîtriser le projet, il a été convenu que, sans le résultat des diagnostics bâtiment en cours, du phasage de l'opération du fait de l'occupation des lieux pendant les travaux, de la compréhension du projet, de la maîtrise financière du dossier, et des contraintes techniques de l'existant à régler (ECS Cuisine / Raccordement ELEC, Tarif Jaune...), il serait difficilement possible de maintenir l'objectif DCE / CONSULTATION pour le 15/09/2020.

Un nouveau planning d'étude est donc proposé :

- Envoi proposition DIAG STRUCTURE (BETEC) : Le 27/07/2020.
- Mise à jour FAISA : Pour le 27/07/2020.
- Remise AVP Fluides (Passage / Locaux / ...) : Début Aout 2020.
- Prochaine réunion : Le Mardi 25/08/2020 à 17 h 30 en Mairie.
(Présentation Avancée des Etudes / Point Phasage travaux / Contraintes Fluides / Autres).
- Mise au point AVP avec SPS et BC : Début Septembre 2020.
- Remise ensemble des DIAG : Le 09/11/2020.
- Retour Etude de sol : Le 15/09/2020.
- Remise AVP Complet (Plans / Coupes / Chiffrage) : Le 18/09/2020.
- Validation AVP : Le 25/09/2020.
- Dépôt PC : Fin Septembre 2020.
- Remise DCE : Le 21/10/2020.
- Lancement CONSULTATION : Le 29/10/2020.
- Remise des Offres : Le 20/11/2020.
- Analyse des Offres (Version Hors NEGO) : Le 04/12/2020.
- Analyse des Offres (Version NEGO) : Le 15/12/2020.
- Attribution Officiuse : Effective le 31/12/2020.
- Obtention PC (Hors recours des tiers) : Fin janvier 2020.

Ce planning, s'il arrive à être tenu, pourrait permettre d'être en possession des attributions de marchés pour la Mi-décembre 2020. Il conviendra de voir avec la région car les marchés ne pourront pas être signés.

L'objectif principal de ce projet est donc de procéder, après la restructuration de la salle des fêtes (tranche 1), de la restructuration de la Mairie avec mises aux normes d'accessibilité (tranche 2) avec travaux de rénovation énergétiques (isolation, changement système de chauffage, changements menuiseries) et mise en accessibilité de l'accueil de la Mairie, la bibliothèque et d'une salle commune de réunions.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune a déjà déposé une demande d'aide financière auprès du Conseil Régional au titre du Contrat Ambition Région pour la totalité des travaux tranche 1 et tranche 2.

La commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'état au titre de la DETR, ainsi qu'auprès du Conseil Départemental au titre de la dotation territoriale et la Communauté d'Agglomération du grand Bassin de Bourg en Bresse (CA3B) au titre du bonus ruralité et de toute autre organisme.

La commission finances réunie le mardi 28 juillet 2020 propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux HT	440 000 €	DETR	100 000 €
Maîtrise d'œuvre et diagnostics 15%	66 000 €	REGION	40 000 €
TVA à 20 %	101 200 €	DEPARTEMENT	66 000 €
		BP 2020 Investissement	51 200 €
Restera peut-être les façades 40000€		BP 2020 Fonctionnement	150 000 €
		Emprunt	200 000 €
	607 200 €		607 200 €

Adoption à l'unanimité du montage financier

Il est décidé de ré étudier les solutions de chauffage

5. Projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol

Depuis 2018, la commune a été consultée par diverses entreprises privées pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien site des Carrières de Roissiat.

Afin d'assurer la transparence et l'égalité de traitement des candidats potentiels à l'occupation du domaine public de Courmangoux pour l'exercice d'activités économiques, la commune est tenue de procéder à une publicité préalable à la délivrance d'une promesse de bail pour ce terrain afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente. Pour information, cette occupation donne lieu au versement d'une redevance à la commune par le prestataire.

Dans un premier temps, il convient de trouver la plateforme d'au moins 5000 m² pouvant recevoir ce site, de regarder son intégration dans le paysage, de s'assurer de l'accord de l'exploitant agricole, ainsi que de l'exploitant de la carrière de Roissiat à proximité.

Les conseillers souhaitent continuer à travailler sur ce dossier notamment pour les PF1 PF2 avant toute prise de décision

6. Opération « mon village bouge » pour une mobilité sobre

La commune s'inscrit, avec 10 autres villages de la CA3B, à l'opération « mon village bouge » initiée par des membres du conseil de développement de la CA3B et le soutien des associations Autibus et Bourg Nature Environnement. Devant l'urgence climatique, l'ambition est modeste mais volontaire : il s'agit de promouvoir des actions simples et rapides pour essayer de se déplacer autrement qu'en voiture seul et de partager les expériences. Stéphanie Déplanche a été désignée référente pour cette action.

Le 7 juillet a eu lieu la première rencontre à Journans, rencontre à laquelle elle est allée avec Jean-François Dayet, référent covoiturage. Le sujet était : qu'est-ce qu'on a déjà fait localement dans l'objectif d'une mobilité plus sobre et qu'est-ce qu'on projette pour l'avenir proche ? En plus des covoitureurs, cette réunion de réflexion pourrait être proposée avec l'ensemble des membres du conseil. La semaine européenne de la mobilité aura lieu du 16 au 22 septembre 2020

Il est décidé d'organiser une réunion avec les intéressés avant la semaine de la mobilité, date retenue 05 septembre à 11h place de Roissiat.

7. Régularisation des contrats d'eau et d'électricité de la SAS MERMET

La commune a réglé une facture de consommation et d'abonnement d'électricité qui était destinée au candi. Les arrêts de compteurs n'ayant pas été fait à temps, la commune va devoir certainement en régler d'autres (électricité et eau). Pour récupérer ces sommes en émettant des titres à l'encontre de la SAS MERMET, il convient de prendre une délibération récupérer les sommes indument réglées auprès des fournisseurs d'énergie et d'eau.

Adoption à l'unanimité.

8. Décisions du Maire

- Accord sur le prix d'achat de régularisation du terrain à Champ Bourdonnet à 20€ le m²
- Demande de régularisation de numéro de parcelles au Cabinet Pons-Mathieu pour une servitude de passage d'une canalisation d'assainissement à Roissiat, avant travaux de réparation par la CA3B
- Devis DEFIM signé pour le diagnostic parasite des bâtiments mairie : 220.00 € TTC

9. Travail des commissions

- Commission Finances :

- o Compte-rendu réunion du 28 juillet 2020 à 18h pour prévision budget avec travaux des bâtiments de la mairie.
une prospective pour la durée du mandat sera effectuée rapidement.

Compte-rendu de réunion de conseil municipal de Courmangoux du 30 juillet 2020

- **Commission Bâtiment – Voirie :**
 - Compte-rendu de la réunion du 16 juillet 2020 à 18h pour les travaux de la mairie avec Bel-Air architectures et Caillaud Ingénierie
 - Compte-rendu de la réunion publique du 29 juillet à 18h pour présentation du projet de la rénovation de la mairie (sur invitation du fait du COVID-19)
 - Fin des travaux de la rue de la fontaine par le Syndicat des eaux. Le revêtement bicouche sera fait (ou non), suivant la date d'intervention de la CA3B pour le réseau assainissement.

- **Commission cimetière :**
 - Néant.

- **Commission urbanisme :**
 - En juillet 2020 : 7 Certificats d'urbanisme – 2 Déclarations Préalables – 1 Permis de construire - 1 Permis de démolir – 3 attestations de fin de travaux.
Prévoir un tableau de suivi des dossiers pour la commission.

 - Compte-rendu réunion du **fleurissement** du 23 juillet 2020 par Sùnniva Boursier référente de la commission qui a fait le tour de tous les massifs (7 personnes présentes du conseil municipal). Il a été décidé d'installer des plantes qui ne nécessitent que peu d'entretien : peu ou pas d'arrosage, taille 1x/an, désherbage le moins souvent possible avec un paillage. Des plantes ont été répertoriées correspondant à ces critères. Elles seront commandées à la pépinière pour les avoir en novembre et les planter autour de la Sainte Catherine (25/11). Sùnniva se rendra disponible pour aider Dominique lors des plantations. Il serait utile d'employer le broyat des déchets verts en guise de paillage, c'est cela qui nous permettra de très peu arroser et désherber à moindre coût !

 - Compte-rendu de la journée **broyage des déchets verts** à Verjon par les employés communaux : le 20 juillet, les employés communaux de Courmangoux et Verjon ont broyé les déchets verts de Verjon. La journée n'a pas suffi pour broyer les 16m de déchets sur 2m de haut. Il a fallu le tracteur pour soulever le tas, la tronçonneuse pour arriver à prendre le bois pour le mettre dans le broyeur loué à St Amour. Travail effectif de 8h30-12h / 13h30-17h soit 7h sans le trajet. A 2 personnes, ils ont avancé d'environ 2,50m de l'heure, et la machine est tombée en panne en fin de journée. Peut-être moins cher que notre formule, mais pas très concluant quand même.
DECISION :
 - **arrêt à fin septembre de cette formule de substitution**
 - **Certain(e)s pourront récupérer les élagages sous les lignes HT suite tailles commandées par Enedis.**

- **Commission Communication – Culture - Bibliothèque – sociale :**
 - Compte-rendu réunion à la BDP pour la bibliothèque du 18 juillet 2020.
 - Compte-rendu réunion communication du 29 juillet 2020
 - Réunion CCAS le **09 septembre 2020 à 18h30**
Préparer repas CCAS #80 pers CCAS + Municipalité

- **Commission salles communales :**
 - **SDF** : le rideau a été posé le 22 juillet 2020. Reste les finitions en peinture de PETETIN et un barillet secours pour la porte de la cuisine du fond demandé au Menuiserie du Revermont.
 - Accueil d'un groupe de 6 jeunes de 14 à 17 ans accompagnés par 1 chef appartenant au mouvement des Scouts et Guides de France pour la nuit du 31 juillet au 1^{er} août, ils dormiront à la salle Piquet. Ils auront accès au point d'eau et aux toilettes.

- **Commission de suivi de la carrière :**
 - Prévision réunion le 18 sept 2020 18h

10. Questions diverses : néant

Fin de réunion à **22 h55**.

La prochaine réunion est fixée **au vendredi 25 septembre 2020 à 20h**.